

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD146-2019

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	69
Votants	80
Pouvoirs	11

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux
le 13 décembre 2019

LE 19 décembre 2019, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA MISSION LOCALE ET A LA MAISON DE L'EMPLOI DU GRAND PERIGUEUX

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

PRESENTS :

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, DE PISCHOF, BELOMBO, ROUFFINEAU, FAURE, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LEON, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, TOULAT, PAUL, ROUX, SALOMON,

MM. BUISSON, LE MAO, DESPLAT, BONNET, BREAU, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, LEGAY, MOTARD, MOISSAT, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, AUDI, BARBANCEY, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, GUILLEMET, REYNET, GRELLETY, LARENAUDIE, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, COLBAC, GENDRE, GEORGIADES, LE ROUX, CACAN, MONTORIOL.

M. CHANTEGREIL suppléant de M. VIROL

ABSENTS :

Mmes : KERGOAT, CONTIE, DATRIER, LABAILS, RAT, MOULENES, DORET, DECABRAS.

MM. : BEYLOT, LARRE, BERIT-DEBAT, GEOFFROY, MERILLOU, CIPIERRE, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, VIROL, COLLINET, LAROCHE, DUCENE, HERBRETEAU.

POUVOIRS :

M. KHAIRALLAH	Pouvoir à	M. SUBERBERE	M. GEOFFROY	Pouvoir à	M. LE MAO
M. LARRE	Pouvoir à	M. LECOMTE	M. DUCENE	Pouvoir à	M. LE ROUX
M. BEYLOT	Pouvoir à	M. DESPLAT	M. CIPIERRE	Pouvoir à	M. AUDI
Mme GATAULT	Pouvoir à	M. MOTTIER			
Mme KERGOAT	Pouvoir à	M. AUZOU			
M. COLLINET	Pouvoir à	M. LARENAUDIE			
Mme LABAILS	Pouvoir à	M. DOBBELS			
Mme MOULENES	Pouvoir à	M. ROUSSARIE			

OBJET : PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA MISSION LOCALE ET A LA MAISON DE L'EMPLOI DU GRAND PERIGUEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que par une délibération en date du 28 avril 2016, le Grand Périgueux a approuvé le portage institutionnel de la Maison de l'Emploi, de l'Espace Économie Emploi et de la Mission Locale à compter du 1er janvier 2017.

Que par une délibération en date du 1er juin 2017, le Grand Périgueux a décidé de se substituer aux communes pour le versement des subventions d'exploitation à ces deux associations.

Que par une délibération en date du 29 mars 2018 le Grand Périgueux a décidé de verser une subvention de 96 000 € à la Maison de l'Emploi et de 122 843 € à la Mission Locale.

Considérant que la présente délibération vise à approuver les montants de subvention nécessaires au bon fonctionnement des structures pour l'exercice 2020, en tenant compte de leurs projets en cours.

1 / Maison de l'emploi du Grand Périgueux (Bilan intermédiaire fourni en annexe)

A / Les missions de la Maison de l'emploi se sont :

- **L'accompagnement personnalisé** des personnes en insertion professionnelle. (Elle travaille en complémentarité et en partenariat avec le Pôle emploi et le Pole RSA du Département).
- **La mise en place de partenariats** sur des thématiques précises.

B / Pour 2020, la Maison de l'emploi a sollicité une subvention de 130 000€

Correspondant à :

- 65 000 €, pour les actions Maison de l'emploi, (Une augmentation de 34 000€ par rapport à 2019 qui correspond à la régularisation du changement de Direction (agent mis à disposition par le Grand Périgueux, et donc remboursé intégralement par la MDE) et la prise en compte du travail que la MDE va effectuer dans le cadre de son action en direction des Réfugiés pour laquelle elle a été sélectionnée par l'Etat) ;
- 51 000 € pour le PLIE (participation qui était déjà versée par le Grand Périgueux, pour une participation de 0.50 € par habitant) ;
- 14 000 €, pour des actions liées à des actions spécifiques à la Politique de la Ville et à la Fabrique à Entreprendre, dispositif d'incitation à la création d'entreprises dans les quartiers, mis en place avec le Caisse des Dépôts et Consignations et les chambres consulaires.

C / Budget Prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Achats	70 000,00 €	Etat	83 000,00 €
Services extérieurs	28 000,00 €	Union Européenne (FSE)	103 000,00 €
Autres services extérieurs	62 000,00 €	Région	54 000,00 €
Personnel	294 000,00 €	Grand Périgueux	130 000,00 €
Impôts/taxes	5 000,00 €	Département	21 000,00 €

Charges financières	4 000,00 €	Caisse des Dépôts et Consignations	
Dotations amortissements	5 000,00 €	Services refacturés	25 000,00 €
Charges sociales	146 000,00€	SDE	15 000,00 €
Dotations provisions	10 000,00 €	Fondations	10 000,00 €
		BPI	33 000,00 €
Total	624 000,00 €	Total	624 000,00 €

2 / Mission Locale du Grand Périgueux (Bilan intermédiaire fourni en annexe)

A / Au 1er novembre 2019, la Mission locale du Grand Périgueux c'est:

- 3 lieux d'accueil
- 19 professionnels au service des jeunes et des entreprises
- 1 540 jeunes accompagnés depuis le 1/01/2019
- 9 630 entretiens depuis le 1/01/2019

B / Pour 2020, la Mission locale du Grand Périgueux **sollicite une subvention de 126 887 €** correspondant au versement d'une cotisation de 0,80 € par habitant (107 359 hab X 0,80), soit un montant de 85 887 € et au montant du loyer versé par la Mission Locale à la Ville de Périgueux : 41 000 €.

C / Budget prévisionnel :

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
Etat - DIRECCTE	591 791,00 €	Achats	12 740,00 €
Région Nouvelle Aquitaine	142 361,00 €	Services extérieurs	79 920,00 €
Conseil Départemental de la Dordogne	31 000,00 €	Autres services extérieurs	58 082,00 €
Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux	126 887,00 €	Charges de personnels	816 860,00 €
Fonds Unedic - Accord cadre Pôle Emploi	81 700,00 €	Charges exceptionnelles	15 000,00 €
Agence Régionale de Santé	9 000,00 €	Dotations aux amortissements et aux provisions	90 000,00 €
Union Européenne (F.S.E.)	61 450,00 €		
CGET - QPV	2 500,00 €		

Divers	25 913,00 €		
Total Produits	1 072 602,00 €	Total Charges	1 072 602,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de verser :
 - à la Maison de l'emploi du Grand Périgueux une subvention de 130 000€ ;
 - à la Mission Locale du Grand Périgueux une subvention de 126 887€.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents liés à ces versements.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	09 JAN. 2020	Pour extrait conforme	09 JAN 2020
Délibération certifiée exécutoire à compter du	09 JAN. 2020	Périgueux, le	09 JAN 2020

Le Président
Jacques AUZOU

